



Rapport annuel sur la qualité des actifs
au 31 Décembre 2021
Caisse Française de Financement Local
(Instruction n° 2011-I-07 du 15 juin 2011)

Conformément à l'instruction n° 2011-I-07 du 15 juin 2011, le rapport sur la qualité des actifs a pour but de présenter l'ensemble des éléments d'actifs constituant le *cover pool* de la Caisse Française de Financement Local et le cadre de gestion des risques de taux et de liquidité.

Au 31 décembre 2021, le *cover pool* de la Caisse Française de Financement Local est composé d'expositions sur des personnes publiques sous forme de prêts pour EUR 55,1 milliards (dont EUR 3,8 milliards de liquidités déposés à la Banque de France) et sous forme de titres pour EUR 5,2 milliards, et d'expositions sur des établissements de crédit (titres et valeurs suffisamment sûrs et liquides) pour EUR 0,8 milliard, qui sont présentées dans le tableau suivant :

En EUR milliers, au 31/12/2021	Total <i>cover pool</i>	Actifs sortis du <i>cover pool</i>	Total Encours
Expositions sur des personnes publiques	60 285 924	493	60 286 416
Organismes de titrisation	-	-	-
Titres et valeurs suffisamment sûrs et liquides	815 382	-	815 382
TOTAL	61 101 306	493	61 101 799

Grâce à son statut de société de crédit foncier, la Caisse Française de Financement Local a accès aux opérations de refinancement proposées aux banques par la Banque de France. Dans le cadre du pilotage de son *cover pool* et de sa trésorerie, la Caisse Française de Financement Local peut ainsi sortir du *cover pool* certains actifs et les donner en garantie à la banque centrale afin d'obtenir un financement lors des appels d'offres organisés par la Banque de France. La Caisse Française de Financement Local n'a pas fait usage de cette possibilité au cours des trois derniers exercices (sauf pour des tests opérationnels d'accès, mis en œuvre régulièrement) et aucun actif n'a été mobilisé au 31 décembre 2021 auprès de la Banque de France.

Des actifs détenus par la Caisse Française de Financement Local peuvent également être retirés du *cover pool* s'ils sont devenus non éligibles, en attendant qu'ils soient cédés ou échus.

Le *cover pool* n'inclut aucune part de titrisation. Les obligations foncières émises par la Caisse Française de Financement Local respectent les conditions d'éligibilité aux opérations de refinancement de la Banque centrale européenne et sont également conformes à la réglementation CRR / CRD IV.

1. PRÊTS GARANTIS

La Caisse Française de Financement Local ne détient aucun prêt garanti par une hypothèque ou cautionné.

2. EXPOSITIONS SUR DES PERSONNES PUBLIQUES

2.1 VENTILATION PAR TYPE DE CONTREPARTIE

Dans le tableau ci-dessous, les expositions directes correspondent à des expositions sur des personnes publiques et les expositions indirectes à des expositions totalement garanties par des personnes publiques. Les expositions libellées en devise sont converties au cours de change du *swap* de couverture. Les prêts et titres sont présentés nets de provisions spécifiques et hors surcotes/décotes. Le montant total de ces expositions est présenté net de provisions collectives.

En EUR milliers	Exposition directe		Exposition indirecte		Total	dont encours des créances douteuses et litigieuses	dont encours impayés	dont provisions ⁽¹⁾
	Prêts	Titres obligataires	Prêts	Titres obligataires				
France								
État :								
- refinancements export	-	-	4 954 202	-	4 954 202	-	-	-
- autres	19 909	-	64	230 000	249 973	-	-	-
Banque de France ⁽²⁾	3 796 317	-	-	-	3 796 317	-	-	-
Régions	2 290 619	70 008	231 704	-	2 592 331	-	-	0
Départements	7 281 462	-	127 749	-	7 409 211	-	1	0
Communes	14 305 854	13 336	292 341	-	14 611 532	109 802	12 279	-9 077
Groupements de communes ⁽³⁾	13 376 388	54 451	73 426	-	13 504 265	10 680	172	-3
Établissements publics :								
- de santé	5 983 190	-	-	-	5 983 190	32 335	214	-128
- d'habitat social	842 084	-	-	-	842 084	-	0	-
- autres	702 837	149 980	239	-	853 055	240	306	-86
Sous-total	48 598 661	287 774	5 679 724	230 000	54 796 160	153 345	12 971	-9 294
Allemagne								
Länder	-	274 929	-	-	274 929	-	-	(71)
Sous-total	-	274 929	-	-	274 929	-	-	(71)
Autriche								
Länder	-	-	166 966	-	166 966	-	-	-
Sous-total	-	-	166 966	-	166 966	-	-	-
Belgique								
Régions	708	-	31 036	-	31 744	-	-	-
Établissements publics	2 380	-	-	-	2 380	-	-	-
Sous-total	3 088	-	31 036	-	34 124	-	-	-
Canada								
Communes	100 287	-	-	-	100 287	-	-	-
Établissements publics	34 485	-	-	-	34 485	-	-	-
Sous-total	134 772	-	-	-	134 772	-	-	-
Espagne								
État	-	180 000	-	-	180 000	-	-	-
Régions	-	50 000	-	-	50 000	-	-	-
Communes	64 127	-	-	-	64 127	-	-	-
Sous-total	64 127	230 000	-	-	294 127	-	-	-
Etats-Unis								
États fédérés	-	181 761	-	-	181 761	-	-	-
Sous-total	-	181 761	-	-	181 761	-	-	-

RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS
CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL

En EUR milliers	Exposition directe		Exposition indirecte		Total	dont encours des créances douteuses et litigieuses	dont encours impayés	dont provisions ⁽¹⁾
	Prêts	Titres obligataires	Prêts	Titres obligataires				
Italie								
État	-	1 151 149	-	-	1 151 149	-	-	-16 796
Régions	-	1 666 613	-	-	1 666 613	-	-	-
Provinces	-	427 770	-	-	427 770	-	-	-
Communes	3 369	759 092	-	-	762 461	-	-	-
Groupements de communes	-	9 220	-	-	9 220	-	-	-
Sous-total	3 369	4 013 844	-	-	4 017 213	-	-	-16 796
Japon								
Communes	-	25 000	-	-	25 000	-	-	-
Sous-total	-	25 000	-	-	25 000	-	-	-
Portugal								
État	-	-	-	-	-	-	-	-
Communes	5 150	-	-	-	5 150	-	-	-
Groupements de communes	1 289	-	-	-	1 289	-	-	-
Établissements publics	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	6 439	-	-	-	6 439	-	-	-
Royaume Uni								
État	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-	-
Suède								
Communes	18 490	-	-	-	18 490	-	-	-
Sous-total	18 490	-	-	-	18 490	-	-	-
Suisse								
Cantons	65 253	-	-	-	65 253	-	-	-
Communes	221 773	-	-	-	221 773	-	-	-
Établissements publics	60 350	-	-	-	60 350	-	-	-
Sous-total	347 376	-	-	-	347 376	-	-	-
Supranational								
Organismes internationaux	10 700	-	-	-	10 700	-	-	-
Sous-total	10 700	-	-	-	10 700	-	-	-
SOUS-total GENERAL	49 187 022	5 013 309	5 877 726	230 000	60 308 056	153 345	12 971	(26 161)
Provisions Collectives	-	-	-	-	(22 133)	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	-	-	-	-	60 285 924	-	-	-

(1) Les provisions sur prêts et titres sont composés de :

- provisions pour créances douteuses : EUR 9 274 milliers.
- provisions sur moins values latentes des titres de placement : EUR 16 887 milliers.

En complément de ces provisions, la Caisse Française de Financement Local a constitué des provisions collectives pour un montant de EUR 22 133 milliers.

(2) Solde du compte Banque de France de la Caisse Française de Financement Local au 31 décembre 2021.

(3) Dont EUR 13 621 milliers au titre des opérations de contrat de partenariat.

2.2 NOTATIONS

La Caisse Française de Financement Local ne détient aucune exposition sur personnes publiques dont l'éligibilité nécessiterait une notation minimale par un organisme externe d'évaluation de crédit, reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

2.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En EUR milliers, au 31/12/2021

Maturité résiduelle finale

Durée résiduelle (arrondie au nombre d'années entier le plus proche)	Nombre d'opérations ⁽¹⁾	Encours total
0	2 060	4 205 401
1	2 557	596 206
2	2 178	575 932
3	2 435	1 006 979
4	4 105	1 145 915
5	2 428	1 943 866
6	2 446	2 345 383
7	2 750	2 446 988
8	2 479	3 716 275
9	2 714	3 253 862
10	1 546	2 516 497
11	1 577	2 902 878
12	1 587	3 610 037
13	1 921	4 841 853
14	1 731	4 352 753
15	1 313	3 474 474
16	948	2 600 241
17	1 049	2 639 255
18	1 012	2 809 368
19	794	3 082 855
20	361	1 281 639
21	170	504 794
22	253	582 181
23	232	463 410
24	208	657 276
25	127	411 127
26	62	943 610
27	95	416 940
28	102	422 733
29	52	351 777
30	26	84 120
31	28	22 461
32	19	67 647
33	17	101 378
34	27	43 821
35	17	28 009
36	8	24 068
37	8	32 575
38	2	16 063
39	1	9 126
40	1	6 455
	41 446	60 538 227
ÉCART DE CHANGE		- 230 170
Provisions collectives non ventilées		- 22 133
TOTAL GÉNÉRAL		60 285 924

(1) Nombre d'opérations qui arriveront à échéance pendant la période observée.
La période 0 inclut le solde du compte Banque de France.

2.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS (RA)

En EUR milliers, au 31/12/2021

PAYS	Remboursements anticipés survenus en 2021	Taux de RA fin de période
France		
Etat	-	-
Régions	-	-
Départements	51 334	0,69%
Communes	21 775	0,15%
Groupements de communes	14 783	0,11%
Etablissements publics :		
- de santé	9 339	0,15%
- d'habitat social	2 422	0,27%
- autres établissements publics	12 270	1,36%
Sous-total	111 923	0,21%
TOTAL expositions sur personnes publiques	111 923	0,19%

Le taux de RA calculé pour l'année 2021 correspond au rapport entre le volume de remboursements anticipés survenus au cours de l'année 2021 et l'encours moyen égal à la moyenne arithmétique des encours journaliers de la même période.

Sur 2020, le taux de RA pour l'année entière s'élevait à 0,08% correspondant à EUR 47 millions de remboursements anticipés.

3. ORGANISMES DE TITRISATION ET ENTITÉS SIMILAIRES

3.1 VENTILATION PAR TYPE DE CONTREPARTIE

En date du 31 décembre 2021, la Caisse Française de Financement Local ne détient aucune part d'organisme de titrisation et entités similaires au sein de son bilan.

3.2 NOTATIONS

Néant.

3.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

Néant.

3.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Néant.

4. TITRES ET VALEURS SUFFISAMMENT SÛRS ET LIQUIDES (VALEURS DE REMPLACEMENT)

4.1. VENTILATION PAR CONTREPARTIE

En EUR milliers, au 31/12/2021	Pays	Encours
1^{er} échelon de qualité de crédit		
Obligations sécurisées		
	France	173 700
	Autres pays	636 559
Autres titres bancaires		
	France	-
	Autres pays	-
Prêt à la société mère, SFIL	France	-
2^{ème} échelon de qualité de crédit		
Titres bancaires (maturité < 100 jours)		
	France	-
	Autres pays	-
Solde des comptes courants bancaires	France et autres pays	5 123
TOTAL GÉNÉRAL		815 382

Les titres et valeurs suffisamment sûrs et liquides sont des expositions sur des établissements de crédit qui correspondent généralement à des placements de trésorerie sous la forme de certificats de dépôts ou d'obligations émis par des établissements de crédit. Cette rubrique peut également inclure les soldes des comptes courants bancaires ouverts dans différentes devises et des prêts accordés par la Caisse Française de Financement Local à SFIL, sa maison mère, afin de placer ses excédents de trésorerie

Les titres bancaires sont présentés hors surcotes/décotes et nets de provisions spécifiques. Au 31 décembre 2021, aucune provision spécifique n'était enregistrée sur les titres bancaires.

Aucune créance douteuse et litigieuse n'est recensée parmi les valeurs de remplacement.

4.2 NOTATIONS

Pour être éligibles au *cover pool*, les valeurs de remplacement doivent bénéficier d'une notation qui entre dans la catégorie « Meilleur échelon », ou « Second échelon » de qualité de crédit lorsqu'ils ont une durée inférieure à 100 jours. Au 31 décembre 2021, ces conditions sont remplies.

4.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En EUR milliers, au 31/12/2021

Maturité résiduelle finale		Durée résiduelle					Total
Période d'échéance en année	Nombre d'opérations ⁽¹⁾	- de 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	
0	13	229 268	48 800	49 500	-	-	327 568
2	15	-	-	-	252 873	-	252 873
3	3	-	-	-	138 841	-	138 841
4	3	-	-	-	46 100	-	46 100
5	3	-	-	-	50 000	-	50 000
Total	37	229 268	48 800	49 500	487 814	-	815 382

(1) Nombre d'opérations qui arriveront à échéance pendant la période observée.

Les soldes des comptes bancaires sont mentionnés ici comme une seule opération, échue (donc à moins de 3 mois).

4.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Aucun remboursement anticipé n'a eu lieu, ni au cours de l'année 2021, ni au cours de l'année 2020.

5. LE RISQUE DE TAUX

Pour limiter l'impact de ces risques, la Caisse Française de Financement Local a mis en place la stratégie de couverture suivante:

- Micro-couverture du risque de taux sur les éléments de bilan libellés dans une devise autre que l'euro ou indexés sur une structure de taux complexe. Certaines opérations vanille libellées en euro peuvent également faire l'objet d'une micro-couverture si leur notionnel ou leur durée risque d'entraîner un dépassement de limite de sensibilité. La micro-couverture est réalisée par swap.
- Macro-couverture du risque de taux pour l'ensemble des opérations qui ne sont pas micro-couvertes. Les opérations concernées sont essentiellement (i) les prêts au secteur public local et (ii) les émissions d'obligations foncières libellées en euro. Cette macrocouverture est obtenue autant que possible par adossement entre actifs et passifs à taux fixe via la résiliation de swaps et, pour le complément, par la mise en place de nouveaux swaps contre €str;
- cette gestion du risque de taux fixe est complétée par un suivi des fixings des opérations à taux révisables afin de s'assurer que ceux-ci n'entraînent pas un dépassement de la limite de sensibilité à court terme. Le cas échéant, des swaps contre €str peuvent être conclus pour couvrir le risque de fixing.

Ces couvertures peuvent être réalisées soit directement sur le marché par la Caisse Française de Financement Local, soit être intermédiées par SFIL, qui se retourne alors à son tour sur le marché. Les dettes non privilégiées ne font pas l'objet de couverture. En effet, les dettes contractées par la Caisse Française de Financement Local auprès de son actionnaire pour financer le surdimensionnement sont empruntées soit directement avec un index €str et n'ont pas besoin d'être swappées, soit avec un index Euribor et financent alors des actifs également indexés sur Euribor. Le cas échéant, les dettes envers la Banque de France, à court terme et à taux fixe, ne sont pas couvertes, mais financent des actifs à taux fixe également.

Ces différents types de risques de taux sont analysés et gérés à travers :

- le suivi des impasses (ou *gaps*) de taux fixe, d'index et de fixing :

Impasse taux fixe	Différence des emplois et des ressources de bilan et de hors bilan pour les opérations à taux fixe ou dont le taux a fixé. Elle est calculée chaque mois jusqu'à extinction du bilan.
Impasse par index	Différence des emplois et des ressources, au bilan et au hors bilan, pour un index ténor donné n'ayant pas encore fixé. Cette impasse est calculée chaque mois jusqu'à extinction du bilan.
Impasse de fixing	Pour un index ténor donné : différence entre emplois et ressources à taux révisable, de bilan et de hors bilan, par date de <i>fixing</i> .

- la production mensuelle d'indicateurs de sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) à un choc de taux de 100 bp, visant à encadrer les positions résiduelles de taux fixe/fixé de la Caisse Française de Financement Local (après la mise en place des couvertures). Ces indicateurs sont calculés pour 4 time buckets prédéfinis (court terme, moyen terme, long terme, très long terme), et encadrés par des limites qui ont été calibrées pour ne pas perdre plus de EUR 80 millions avec un quantile de 99 % calculé sur la base d'un historique de 10 ans.

Au 31 décembre 2021 les limites de sensibilité au risque de taux de la Caisse Française de Financement Local sont les suivantes :

Translation de la courbe de taux	Limite de EUR 25 millions
Pentification/rotation de la courbe de taux sur des points éloignés de la courbe	Limite de EUR 15 million sur le <i>time bucket</i> court terme Limite de EUR 10 million sur le <i>time bucket</i> moyen terme Limite de EUR 10 million sur le <i>time bucket</i> long terme Limite de EUR 9 million sur le <i>time bucket</i> très long terme
Pentification/rotation de la courbe de taux à l'intérieur d'un <i>time bucket</i>	Limite de EUR 30 millions sur la valeur absolue des sensibilités à l'intérieur de chaque <i>time bucket</i>

Les portefeuilles d'actifs dont la stratégie est d'être totalement couverts ne sont pas sensibles aux variations de taux et ne sont donc pas intégrés au calcul de la sensibilité globale du bilan de la Caisse Française de Financement Local.

Les mesures de sensibilité, en fin de trimestre, pour un mouvement de taux de 100 points de base sont présentées ci-dessous :

Risque directionnel

Sensibilité globale

<i>EUR millions, fin de trimestre</i>	Limite	31/03/2021	30/06/2021	30/09/2021	31/12/2021
Sensibilité	25,0	-10,1	-5,3	-3,3	-8,0

Risque de pente entre deux points de maturité éloignée sur la courbe

Somme des sensibilités

<i>EUR millions, fin de trimestre</i>	Limite*	31/03/2021	30/06/2021	30/09/2021	31/12/2021
Court terme	15,0	-4,4	-5,8	-3,0	-6,0
Moyen terme	10,0	-6,5	1,0	4,9	-1,7
Long terme	10,0	0,7	-1,4	-6,5	-0,4
Très long terme	9,0	0,1	0,9	1,3	0,0

Risque de pente entre deux points de maturité proche

Somme des sensibilités en valeur absolue

<i>EUR millions, fin de trimestre</i>	Limite*	31/03/2021	30/06/2021	30/09/2021	31/12/2021
Court terme	30,0	12,4	7,7	13,3	12,7
Moyen terme	30,0	21,4	24,5	23,1	12,5
Long terme	30,0	16,7	26,0	10,6	18,2
Très long terme	30,0	8,3	5,7	15,0	13,0

6. LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

La Caisse Française de Financement Local assure une gestion lui permettant de couvrir structurellement ses besoins de liquidité par des actifs éligibles à un refinancement de la Banque de France jusqu'à extinction des passifs privilégiés.

La Caisse Française de Financement Local dispose de ressources propres et peut ainsi :

- soit utiliser les excédents de trésorerie disponibles. Au 31 décembre 2021, ils s'élevaient à EUR 3 821,3 millions ;
- soit céder, obtenir le remboursement ou donner en garantie à la Banque de France, pour obtenir des financements lors des appels d'offre, les actifs suivants :
 - Les expositions bancaires, classées en valeurs de remplacement. Au 31 décembre 2021, celles-ci s'élevaient à EUR 810,3 millions.
 - Les titres liquides de haute qualité (niveau 1, 2A ou 2B), hors titres bancaires. Au 31 décembre 2021, ceux-ci s'élevaient à EUR 3 045,4 millions.
 - Les autres actifs éligibles au refinancement de la banque de France. Au 31 décembre 2021, ceux-ci s'élevaient à EUR 33 463,4 millions.

Au 31 décembre 2021, la Caisse Française de Financement Local dispose ainsi d'environ EUR 41 140,4 millions d'actifs liquides ou éligibles au refinancement de la Banque de France (y compris sa trésorerie déposée en banque ou à la Banque de France). Il n'existe pas d'obstacle juridique susceptible d'empêcher l'utilisation d'une partie de ces actifs dans le respect des articles L. 513-12 et R. 513-8 du code monétaire et financier.

Par ailleurs, la Caisse Française de Financement Local s'assure qu'à tout moment ses besoins de trésorerie sur une période de 180 jours, calculés en situation de *run-off*, sont couverts par des excédents de trésorerie, des valeurs de remplacement, des actifs liquides de haute qualité ou des actifs éligibles au refinancement de la Banque de France.

On entend par besoins de trésorerie les remboursements des obligations foncières et des registered covered bonds (RCB), des dettes non privilégiées et les prévisions de remboursement du cash collateral reçu, nets des remboursements d'actifs reçus. Au 31 décembre 2021, la situation de liquidité à 180 jours présente un excédent de trésorerie sur les 4 premiers mois (avec un maximum de EUR 4,4 milliards) et un besoin de trésorerie sur les deux derniers mois avec un besoin maximum de EUR 1,1 milliard à fin juin pour lequel les mesures de gestion nécessaires ont été ou seront prises.

Les variations observées correspondent aux cash flows d'amortissement des obligations foncières, du cash collateral, des dettes non privilégiées et des actifs.

RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS
CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL

